

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

**RÉGULARISER LES PRATICIENS ET PHARMACIENS À DIPLOME HORS UNION
EUROPÉENNE - (N° 432)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Maudet

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« c) Aux sixième et dernier alinéas, le mot : « cinquième » est remplacé par le mot : « sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination